

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 28 MAI 2015



### *Les membres du conseil d'école*

---

Monsieur Bruno LASSAUX, Proviseur.  
Madame Brigitte MICHEL, Directrice de l'École Primaire.  
Monsieur Stéphane ROCQUE, Directeur Administratif et Financier  
Madame Laurence DE CECCO, Inspectrice de l'Éducation Nationale en résidence  
à Dakar - excusée

### Les enseignants

Mesdames Catherine DUBOIS, Nathalie COULOUBALY, Chantal SIMORRE, Isabelle CANIGA, Ayem OUASLI, Adeline MENSA, Marie LEMOINE, Christelle PORIAU, Marie MACIRE, Estelle MACQUART, Aurélia MERCE, Laurence CARON, Agnès ORCEL, Elsa GRIMAUD.

Messieurs Frantz DUBOIS, Eric CARON, Blaise BAXEN.

Absent excusé (en mission à l'étranger) - Julien MACQUART

Absente non excusée - Hanane HOBALLAH

### Les représentants des parents d'élèves présents

Mesdames Anne-Cécile CAPOT, Léonie VAN ROOYEN, Christelle BEAUCHAMP, Maria LEONE, Mayna CHEVARIN, Fatma MAHJOUB, Judith POIRIER, Emerentine HATTI, Sophie BRENDEL, Karine BAUER.

Monsieur Mohamed SALL.

### *Ordre du jour*

---

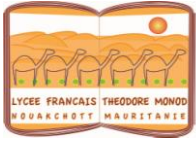
1. Approbation du PV du conseil d'école du 16 février 2015.
2. Structure et effectifs de l'école pour la rentrée 2015.
3. Le règlement intérieur.
4. Bilan pédagogique de l'année.
5. Questions diverses.

#### **La Directrice**

Brigitte MICHEL

#### **Le Secrétaire de Séance**

Eric CARON



### 1. Approbation du PV du conseil d'école du 16 février 2015

Le PV du dernier conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

### 2. Structure et effectifs de l'école pour la rentrée 2015

La directrice de l'école présente la structure pour la rentrée 2015 – 2016 avec un passage de 16 à 18 classes.

Pour étayer sa présentation Mme Michel projette deux documents, structure et effectifs maximum prévue pour la rentrée 2015 et structure de l'école primaire rentrée 2015, 2016 et suivante (voir documents annexes).

M. Le Proviseur explique qu'à la rentrée 2015 les deux classes créées se répartissent ainsi :

- 1 demi-division en CP
- 1 demi-division en CE2
- 1 demi-division en CM1
- 1 demi-division en CM2

### 3. Le règlement intérieur

Après lecture du règlement intérieur en vigueur dans l'établissement, il a été proposé de modifier deux points :

- L'école est doté d'une bibliothèque centre de documentation qui est animé par une bibliothécaire une documentaliste.

Il a été rajouté :

- A la récréation ne sont autorisés que les goûters sains et équilibrés (ni chips, ni sodas, ni bonbons, ni sucettes). Il est rappelé que la buvette est uniquement réservée aux élèves du collège et qu'il est interdit de sortir de la zone de surveillance.

Le conseil d'école émet un avis favorable concernant la modification de ce règlement (voir document annexe).

Le nouveau règlement intérieur sera soumis au vote lors du conseil d'établissement.

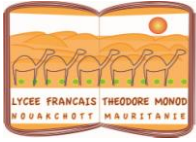
M. Rocque, Directeur administratif et financier, présente pour information le règlement intérieur financier de l'établissement (voir document annexe).

### 4. Bilan pédagogique de l'année

Le bilan pédagogique de l'école primaire a été présenté sous la forme d'un diaporama.

Le contexte :

- 11 nouveaux enseignants, 2 créations de classe.



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 28 MAI 2015



### Les questionnements pédagogiques de l'école :

- Quelles réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves ont été apportées ?
- Comment faire progresser les élèves dans le domaine de la maîtrise de la langue ?
- Quelles pistes de remédiation ont été mises en œuvre ?
- Sur quel levier s'appuie-t-on pour assurer la réussite de tous les élèves, les élèves en difficulté et ceux qui réussissent ?

### Les réponses apportées :

- **Les dispositifs d'aide**

#### Le dispositif institutionnel d'aide aux élèves en difficulté :

Les 36h d'Activités Pédagogiques Complémentaires ont été cette année dispensées aux élèves de la façon suivante :

30 élèves de la MS au CM1 et 42 élèves du CE2 au CM2 ont bénéficié de ce dispositif.

Le dispositif spécifique en CE1 : l'enseignante d'une classe de CE1 est déchargée 4h / semaine pour remédier aux difficultés de lecture et de maîtrise de la langue française d'une dizaine d'élèves ; ce dispositif est en place depuis 3 ans et apporte une réponse pédagogique adaptée.

Ce dispositif est reconduit l'an prochain.

#### Le dispositif en enseignement musical, un autre chemin pour apprendre :

L'école bénéficie de 6h d'enseignement musical par semaine dispensé par le professeur de musique du second degré. Ce dispositif en place depuis 3 ans permet à tous les élèves d'en bénéficier au moins une fois durant leur scolarité. Cette année, ce sont les classes de MS, GS, CP, CE1 et CE1/CE2 qui ont participé à ce projet. La finalisation du travail mené sera présentée lors de la fête de l'école.

Ce dispositif est reconduit l'an prochain.

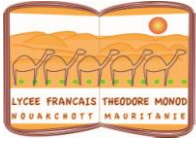
- **Les projets**

Les projets liés au projet d'établissement présentés lors des 2 précédents conseils d'école ont tous été menés à bien.

#### Les projets de la zone Afrique de l'ouest

Mus'art : cercles et carrées pour les élèves de la MS à la 5ème (450 élèves).

Les défis technologiques en direction des élèves de CM1, diaporamas et films sont visibles sur le site de l'établissement et de l'Inspection en résidence à Dakar.



### Les Actions Pédagogiques Pilotes

Mise en boîte : projet sur la photographie, fabrication et utilisation du sténopé, le premier appareil photo.

De la dune à la ville :

Histoire, géographie, architecture de Nouakchott.

La directrice rappelle aux parents que tous les travaux seront présentés au lors d'une exposition dans l'école le 3 juin 2015.

- **Les liaisons maternelle / CP et CM2 / 6<sup>ème</sup>**

Travailler sur les liaisons, c'est jouer sur les articulations et les difficultés des continuités pour étayer les zones de fragilité et lutter contre l'échec scolaire.

En maternelle des animations pédagogiques ont été menées dans le cadre de la formation interne des maîtres.

Les travaux de liaisons école / collège déjà très avancés sur l'établissement :

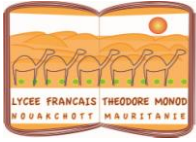
- Rencontres et échanges pédagogiques avec les enseignants de CM2 et des sixièmes en mathématiques, français, histoire/ géographie, sciences, langues vivantes et vie scolaire.
- Rencontres sportives CM2 / 6<sup>ème</sup>.
- Rencontre avec la vie scolaire et les élèves délégués de 6<sup>ème</sup>.
- Stage d'immersion en 6<sup>ème</sup>.
- Présentation du collège aux parents.

- **Les relations école / famille**

Permettre aux parents de connaître le système éducatif français et de mieux suivre leur enfant.

Une nouveauté cette année :

- réunion de tous les parents de l'école maternelle en septembre avec présentation du rôle et des objectifs de l'école.
- Réunion des parents d'élèves dans toutes les classes en septembre.
- Remise des livrets trimestriels aux familles avec entretien.
- Réunions d'information CM2 / 6<sup>ème</sup>.
- Remise personnalisées des résultats des évaluations CE1 et CM2.



- **Des évaluations en mathématiques et français au CE1, au CM 2 et en anglais au CM2 commune à toute la zone**

Pour mesurer les acquis des élèves, informer les parents, analyser les résultats et apporter des réponses adaptées.

- **Et l'an prochain...**

Mettre en œuvre les nouveaux programmes à la maternelle.

Continuer et intensifier le travail sur les liaisons.

Mettre en œuvre de nouveaux projets.

## 5. Questions diverses

- ✓ **Fonctionnement pédagogique de l'école**

Comment s'organisera l'accueil des nouvelles classes à la rentrée ?

A la rentrée scolaire prochaine, 3 salles provisoires seront installées à côté des actuelles classes de CM2. Deux salles accueilleront les CM1B et C. La troisième salle cloisonnée permettra d'accueillir des 1/2 groupes pour les cours de langue et de soutien.

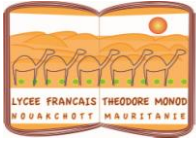
Comment se fait-il qu'il n'y a plus d'enseignant d'arabe et qu'aucune solution de remplacement n'ait été trouvée.

Pourquoi certains cours comme le cours d'arabe par exemple sont supprimés en cours d'année sans que les parents soient tenus informés ? Quelles solutions sont proposées pour que les élèves puissent rattraper les cours manqués ?

La directrice reconnaît un défaut de communication sur ce point et propose un historique de cette situation.

L'enseignement de la langue arabe a été mise en place en septembre 2014 conformément à la circulaire AEFÉ sur l'enseignement des langues. L'enseignante d'arabe s'est absentée pour raisons médicales début mars, puis à démissionné.

Depuis lors une recherche de remplaçants a été menée. Aucun vivier de remplaçant d'arabe existant, l'école a mis une annonce sur Expatrium. La directrice a reçu 3 personnes susceptibles d'effectuer ce remplacement. Aucune de ces personnes n'étant en mesure d'assurer un enseignement laïc, une deuxième annonce a été faite. Quatre enseignants ont répondu mais tous étaient déjà en poste dans d'autres écoles.



Force est de constater qu'il n'a pas été possible d'assurer les cours d'arabe faute d'un vivier d'enseignants formés et prêts à respecter la chartre de la laïcité.

A la rentrée prochaine, une enseignante nouvellement nommée sera sur ce poste de langue arabe.

### ✓ Hygiène et sécurité

#### La sortie des classes des élèves du primaire peut-elle être mieux encadrée et sécurisée ?

Cette question a déjà été abordée lors de précédents conseils d'école ou réunion d'information de parents d'élèves. Néanmoins la directrice réexplique les modalités de sortie des élèves.

#### Extraits de la circulaire

« La sortie des élèves : elle s'effectue sous la surveillance de leur maître.  
Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours.

Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit.

*En cas de retard répété des parents, les enfants peuvent être temporairement exclus. »*

La directrice rappelle que certains élèves de l'école maternelle sont oubliés tous les jours à l'heure de sortie (de 10 minutes à 1h de retard).

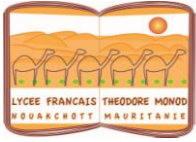
Les familles sont alors contactées par téléphone pour leur rappeler qu'ils n'ont pas récupérés leurs enfants. Cette situation n'est pas acceptable.

Les élèves de l'école élémentaire du CP au CM2 sortent directement à la sortie des classes, ils ne sont plus sous la responsabilité des enseignants.

Néanmoins un aménagement a été organisé jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, les élèves de CP sont remis aux parents. Puis les familles sont prévenues par l'intermédiaire du carnet de liaison que les textes en vigueur sont appliqués pour les élèves de CP.

#### Les enfants se plaignent de la propreté des toilettes. Est-il possible de diviser en 2 des toilettes pour les filles et pour les garçons et d'augmenter leur nombre trop réduit ? Qu'en est-il de la douche à la maternelle ?

Cette question est récurrente. La propreté des toilettes a été vérifiée par l'APELF. Les toilettes séparées filles et garçons existent déjà.



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 28 MAI 2015



Quelles sont les mesures prises pour que les climatiseurs fonctionnent correctement dans les classes car actuellement ce n'est pas le cas, et les filtres sont-ils correctement nettoyés ?

La maintenance des climatiseurs est assurée régulièrement.

Ces questions ont déjà été abordées. Monsieur le Proviseur conseille aux parents de lire les précédents procès verbaux des conseils d'école.

✓ **Autres**

Pourquoi les parents ne sont pas tenus informés des raisons motivant une grève ?

La grève est un droit fondamental, garanti par la constitution et le statut général des fonctionnaires. (Loi 83-634 du 13/07/1983, article 10)

En ce qui concerne l'information des familles, il n'y a aucune réglementation. Dans la pratique, un contrat moral fait que la grève est toujours annoncée aux parents.

Toutefois, les enseignants n'ont pas à donner le motif de la grève.

Les écolages sont trop chers d'autant que le mois de juin est quasi inexistant, certains demandent que les dates soient données dès le début de l'année ?

Cette question ne relève pas des compétences du conseil d'école. De plus la directrice rappelle que les élèves de l'école primaire ont classe jusqu'au 3 juillet (exceptés 3 jours car le lycée est centre d'examen.)

Pourquoi les frais de scolarité ne diminuent-ils pas au regard du manque d'amélioration des infrastructures de l'établissement et de la baisse de l'euro ?

Cette question ne relève pas des compétences du conseil d'école.

Pourquoi les enseignants du primaire ne peuvent partir en stage que si un remplaçant est présent et pas au collège et au lycée ?

Cette question ne relève pas des compétences du conseil d'école.

**La directrice remercie les participants et lève la séance à 19h10.**